



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

## Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 8 décembre 2015

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 7 DECEMBRE 2015

**Président : M. Nicolas Ray**

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2015 : 42 membres étaient présents, 5 excusés, 1 arrivée tardive et 4 absents (Mme Susan Jaquet, Ms Giovanni Burgio, François Grandchamp Des Raux et Grégoire Guilloud,)

1. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour modifié de la séance ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015 ;
3. Le Conseil Communal a procédé à l'élection de M. Philippe Esseiva comme représentant suppléant du Conseil Intercommunal du Conseil Régional;
4. Le Conseil Communal a procédé à l'élection de Mme Véronique Andrey comme représentante de l'association Intercommunale Scolaire de Genolier Environs (AISGE)
5. Le Conseil Communal a procédé à l'élection de Ms Matthieu Delaloye et Jean Marie Weyer comme membre à la commission des Finances.
6. Le Conseil Communal a décidé de reporter à la prochaine séance l'étude de la réponse No 5/2015 de la Municipalité à la Motion de Monsieur Denis Berger relative à la parcelle 977 à Le Muids (propriété hoirie de Maurice Jaquet)
7. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 19/2015 : Demande de crédit de CHF 73'000.— pour l'achat d'un véhicule porte-outils pour le déneigement des trottoirs
8. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal No 21/2015 : Budget 2016

La séance est levée à 20h45

Ainsi délibéré à Arzier - Le Muids, le 7 décembre 2015

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur le point 7 ci-dessus. Elle doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art 110 al. 1 LEDP).

Le Président  
Nicolas RAY



La Secrétaire  
Maryline THALMANN-GIAVINA